

## Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

Le PDIPR de la Vienne recense, depuis 1993, l'ensemble des chemins que souhaitent protéger les collectivités locales sur leur territoire. En 2012, il recensait 7 500 km de sentiers répartis sur 258 communes.



### Les objectifs du PDIPR

Les articles L. 361-1 et suivants du code de l'environnement régissent le cadre du PDIPR. Les lois de décentralisation ont conféré aux Départements la compétence du PDIPR qui a pour principaux objectifs :

- > favoriser la découverte du patrimoine naturel, culturel et touristique de la Vienne
- > protéger juridiquement les chemins
- > assurer la continuité des itinéraires à travers les communes

L'inscription d'un itinéraire au PDIPR permet de le protéger durablement.

En cas de suppression d'un chemin, une proposition de nouvel itinéraire est examinée par le Département. Le PDIPR est également un document opposable aux tiers. Une cartographie des itinéraires inscrits à ce Plan doit donc figurer dans les documents d'urbanisme de la commune.

Cette information doit également être prise en compte dans tout projet d'aménagement du territoire.

### Quels sont les statuts des chemins ?

Le PDIPR vise à sélectionner les itinéraires de randonnée présentant un intérêt départemental d'un point de vue naturel, culturel ou sportif, sont concernés :

- > des chemins ruraux appartenant au domaine privé des communes (art. L. 161-1 du code rural et de la pêche maritime)
- > des portions de voies publiques lorsqu'elles s'inscrivent dans le cadre d'une continuité des itinéraires (il est en effet préférable d'éviter au maximum les portions goudronnées et ouvertes à la circulation à moteur)
- > des chemins privés, sous réserve de convention de passage

En cas de suppression d'un chemin inscrit au PDIPR, un itinéraire de substitution est examiné par le Département. Le PDIPR est également opposable aux tiers.

### La procédure de révision du PDIPR

La révision du PDIPR est réalisée annuellement en fonction des demandes d'inscriptions des collectivités locales pendant une durée de dix ans. Passé ce délai, le PDIPR n'est plus forcément adapté à la réalité de la pratique de la randonnée.

Le [Schéma La Vienne à Vélo et Rando](#), prévoit sa révision complète en 2022 pour :

- > actualiser la liste de chemins inscrits
- > mettre en place des outils facilitant la communication autour du PDIPR
- > procéder par la suite à des révisions partielles du PDIPR, permettant de répondre plus rapidement aux sollicitations des communes

Simple d'utilisation, la carte interactive du Département de la Vienne vous permet de découvrir le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.  
Bonne navigation !



Les cartes du PDIPR sont consultables sur demande. Pour cela veuillez contacter la [Direction de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement](#). 3 types de cartes sont disponibles : par commune, par pays et par planche. La liste des cartes est jointe ci-dessous :

## Cartes par communes

- > [Carte générale des sentiers inscrits](#)
- > Communes de Aulnay à Buxeuil
- > Communes de Ceaux-en-Couhé à Curzay-sur-Vonne
- > Communes de Dangé-Saint-Romain à Joussé
- > Communes de La Bussière à Le Rochereau
- > Communes de Le Vigeant à Lussac-les-Châteaux
- > Communes de Magné à Mouterre-sur-Blourde
- > Communes de Nainté à Rouillé
- > Communes de Saint Benoit à Saint Sauvant
- > Communes de Saint Sauveur à Surin
- > Communes de Tercé à Yversay

## Cartes par pays

- Pays Chauvinois
- Pays Civraisien
- Pays Châtelleraudais
- Pays Mâble et Vienne
- Pays Vienne et Creuse
- Pays de Vienne et Moulrière
- Grand Poitiers
- Pays du Haut Poitou
- Pays Loudunais
- Pays Montmorillonnais
- Pays des Six Vallées
- Pays de la Vallée du Clain
- Pays des Vals de Gartempe

## Planches

- > Carte de la Vienne - index des planches

## A DÉCOUVRIR ÉGALEMENT

### Sports Nature en Vienne

Soucieux de préserver la richesse des espaces naturels et de partager la nature dans un esprit citoyen, le Département de la Vienne a mis en place une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) pour répertorier et labelliser des espaces naturels "Sports nature en Vienne" et "Station Sports nature en Vienne".

## A DÉCOUVRIR ÉGALEMENT

### Tourisme & Loisirs

Porté par une politique touristique ambitieuse axée sur la valorisation des richesses naturelles et patrimoniales, mais également sur le financement de grands projets structurants, le Département s'engage à faire du tourisme un levier important en matière d'attractivité et de développement économique dans la Vienne.



#### DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

PLACE ARISTIDE BRIAND - CS 80319  
86008 POITIERS CEDEX

☎ 05 49 55 66 00